

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à  
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 26 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 25-26 AVEC L'ASSOCIATION BIBA (BIARRITZ INTERNATIONAL BASS ACADEMY)

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Conservatoire Maurice Ravel souhaite élargir ses partenariats et décide de signer une convention pour l'année scolaire 25-26 avec l'association BIBA.

Cette dernière organise un stage d'été pour les élèves de contrebasse où cours individuels et collectifs s'alternent pour aborder différentes facettes de la pratique instrumentale et la préparation aux concours. Les cours collectifs comprennent un répertoire de contrebasse d'ensemble, l'acquisition des techniques et du répertoire d'orchestre (classique, jazz, folk irlandais...).

En contrepartie du prêt de contrebasses à l'association, cette dernière propose de faire payer le demi-tarif pour les élèves du conservatoire désirant s'inscrire.

Il est demandé à la régie autonome, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention 2025-2026 avec l'association BIBA.

## DONT ACTE

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY

